

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL,
DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

87/302 du 18/1/87)
DECRET N° 17567 /DGFP/DGPCE.
S.A.F. F12.10

retirant les dispositions du décret
n° 84/066/MTPS/DGTFP/DFP.F2.12 portant
promotion au titre de l'année 1982 de
M^{me} DZANGUE née AKOULI (Charlotte),
Administrateur des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des S.A.F (Administration
Générale).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISLS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 076/84 du 7/12/1984, portant ratifica-
tion de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/08/1984, portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut
général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/06/1958, fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/426 du 29/12/1962, fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des S.A.F ;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9/5/1962, fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62
du 03/02/1962 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25/6/1965 règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/62,
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 86/877 du 18/07/1986 sur la prise
d'effet des avancements et reclassements ;

Vu le décret n° 84/856 du 08/08/1984, portant
nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 86/1172 du 10/12/1986 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 86/1173 du 10/12/1986, portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/260 du 05/03/1985 déterminant
l'annulation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des Agents
de l'Etat ;

Vu le décret n° 84/066/MTPS/DGTFP/DFP.F2.12.
portant promotion au titre de l'année 1982 de M^{me} DZANGUE née
AKOULI (Charlotte), Administrateur des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des S.A.F (Administration Générale).

DECRETE :

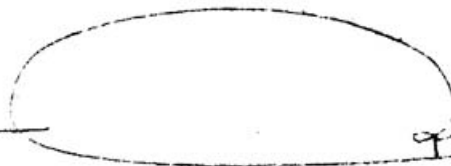
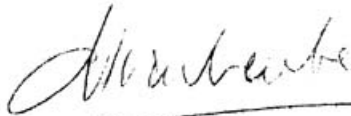
.../...

ARTICLE 1er. - Sont et demeurent retirées les dispositions du décret n° 84/066/MIPS/DGTFP/DFP.F2.12. du 17/01/1984, portant promotion au titre de l'année 1982 de Madame DZANGUE née AKOULI (Charlotte), Administrateur des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des S.M. (Administration Générale).

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 18 Juillet 1987

Par le Premier Ministre,
Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail,
de la Sécurité Sociale et
de la Justice,



Ange Edouard POUNGUI .-

Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

AMPLIATIONS :

JORPC.
DGFP/DGPCE.
D.G.B.
D.C.F.
B/ST.T.
SGG/BC.
M.M.E.
DOSSIER

1
3
2
1
2
2
2
3

